

Pôle Enfance

Formules de prise en charge

Le Pôle enfance de l'IJS propose 5 formules de prises en charge ayant pour objectif commun l'accueil et l'accompagnement du jeune enfant depuis l'annonce du diagnostic de surdité jusqu'à l'âge de l'entrée au collège. Chaque enfant, dispose d'un projet individuel d'accompagnement. Ce projet établi avec les parents, prend en compte ses besoins spécifiques. Il est ajusté au moins une fois par an, au rythme des évolutions de ses besoins.

Le Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (SAFEP)

Le SAFEP est un service de proximité qui s'adresse à des jeunes enfants sourds âgés de zéro à trois ans et à leurs familles, quel que soit le degré et la nature de la surdité de l'enfant. En pratique, les activités faites avec le parent et le bébé consistent en des jeux moteurs et articulatoires, des jeux visuels, des jeux auditifs, et des jeux phoniques.

Jardin d'enfant

Le jardin d'enfant accueille des enfants âgés de deux à six ans, qui présentent une surdité associée à des déficiences motrices, visuelles et/ou cognitives. Ce service constitue une transition entre

l'environnement familial et le milieu scolaire spécialisé ou ordinaire. La période passée au Jardin d'enfant permettra à l'enfant d'être soutenu au plus près de ses besoins et de favoriser une orientation future adaptée.

L'inclusion

L'inclusion dans nos écoles partenaires (maternelle et primaire) donne la possibilité pour un enfant sourd de suivre sa scolarité avec des enfants entendant de sa catégorie d'âge, en classe ordinaire, tout en prenant en compte ses besoins particuliers : accompagnement en code LPC en classe, séances d'orthophonie ou de psychomotricité à l'école, séances d'enseignement spécialisé en individuel ou en groupe d'enfants sourds, groupes de langage oral, enseignement de la LSF, etc.

Les classes spécialisées

Les classes spécialisées accueillent des enfants sourds en maternelle et en primaire présentant des difficultés qui nécessitent une scolarisation en classe à effectif réduit, avec un enseignement spécialisé, utilisant différents supports destinés à favoriser la communication et les apprentissages scolaires.

Le Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation (SSEFS)

Le SSEFS aide à l'inclusion scolaire des enfants sourds.

Depuis la [loi du 11 février 2005](#), l'inclusion est la norme. Tout enfant en situation de handicap doit bénéficier d'une scolarisation en milieu ordinaire, dans son école de secteur.

Certains enfants sourds porteurs de handicap associé ont des besoins particuliers qui dépassent parfois ce que peut accomplir l'école ordinaire. Notre équipe pluridisciplinaire assure cette mission, en travaillant en partenariat avec les enseignants de l'école ou du collège de secteur où l'enfant est scolarisé.

Notre connaissance et expérience dans la prise en charge des enfants sourds constituent un appui important pour les enseignants des classes. L'enjeu du travail en équipe est de proposer des compétences multiples et de les articuler dans un projet global cohérent.

Le projet individualisé pour chaque enfant fait l'objet d'une construction commune avec les parents. Il peut inclure les interventions de nos professionnels.

Les prises en charge peuvent se dérouler sur le lieu de scolarisation (ce qui facilite les échanges avec les enseignants de l'école) à domicile ou à l'IJS.